



Politique d'intégrité intellectuelle en milieu scolaire du Programme du diplôme du Baccalauréat International de l'École du Carrefour

Adoptée le 1 février 2016

1. Philosophie de la politique

L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre de l'IB est un principe fondé sur les qualités du profil de l'apprenant de l'IB. Dans l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation, ce principe vise à promouvoir l'intégrité de chacun et à susciter le respect de l'intégrité d'autrui et de son travail. Cette politique a pour but d'assurer la transparence, l'équité et la cohérence des procédures suivies à l'intérieur de l'École du Carrefour quant à l'intégrité intellectuelle.

Il est attendu que chaque élève fasse preuve d'intégrité intellectuelle et d'honnêteté académique dans chacun de ses travaux. Il est attendu qu'aucun élève de l'IB utilisera des moyens comme la copie, le plagiat, la tricherie, la collusion et la reproduction de travail qui n'est pas le leur dans la rédaction des travaux destinés à l'évaluation de l'école, à l'évaluation interne et externe de l'IB, ainsi qu'aux examens de fin de diplôme.

Tel que présenté dans le profil de l'apprenant du Programme du diplôme de l'IB en tant qu'apprenant de l'IB, chaque élève doit s'efforcer d'être :

Intègres : Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences.

Chercheurs : Nous cultivons notre curiosité tout en développant des capacités d'investigations et de recherches. Nous savons apprendre indépendamment et en groupe. Nous apprenons avec enthousiasme et nous conservons notre plaisir d'apprendre tout au long de notre vie.

Informés : Nous développons et utilisons une compréhension conceptuelle, en explorant la connaissance dans un ensemble de disciplines. Nous nous penchons sur des questions et des idées qui ont de l'importance à l'échelle locale et mondiale.

Réfléchis : Nous abordons de manière réfléchie le monde qui nous entoure, ainsi que nos propres idées et expériences. Nous nous efforçons de comprendre nos forces et nos faiblesses afin d'améliorer notre apprentissage et notre développement personnel.

2. Terminologie

Afin que cette politique soit bien comprise par tous, voici les définitions de certains termes utilisés dans cette politique. Les définitions sont tirées des documents « L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du diplôme » (brochure pour les élèves) et « L'intégrité en milieu scolaire du Programme du diplôme (version août 2009) ».

Collusion : La contribution d'un élève à une fraude en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme le sien pour l'évaluation.

Honnêteté académique : L'ensemble des valeurs, des principes et des habiletés qui font la promotion du respect de la personne, de ses idées, de ses créations et qui promeuvent l'intégrité personnelle.

Mauvaise conduite : Tous les comportements ou les actions qui amènent les élèves à commettre une fraude ou un manque de respect pour la propriété intellectuelle de quelqu'un. Ces comportements peuvent inclure le plagiat, la collusion, la reproduction de travail, la tricherie, mais cette liste n'est pas exhaustive. D'autres comportements ne figurant pas dans cette liste peuvent être jugés par l'École du Carrefour comme des cas de mauvaise conduite.

Plagiat : Présenter, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne comme le sien sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes. Sans indication claire et sans citation des sources, l'utilisation de matériel traduit est également considérée comme un cas de plagiat.

Propriété intellectuelle : Toutes formes d'expression intellectuelle et créative qui peuvent ou non être déposées officiellement sous forme de brevets, de modèles déposés, de marques déposées et/ou répondants aux normes des droits d'auteur ou au droit moral.

Reproduction de travail : Présenter un même travail pour différentes composantes de l'évaluation et/ou différentes exigences requises pour l'obtention du diplôme.

Travail authentique : Travail basé sur les idées originales de l'élève et produit par l'élève dans lequel l'élève reconnaît de manière adéquate les idées ou les travaux d'autres auteurs que lui-même.

Tricherie : Un comportement qui procure un avantage déloyal à un élève qui l'adopte ou qui peut affecter les résultats d'un autre élève. Voici quelques exemples de comportements préjudiciables (la liste n'est pas exhaustive).

- amener du matériel non autorisé dans la salle d'examen (que l'élève s'en serve ou non);
- agir pour nuire à soi-même ou aux autres élèves pendant les examens de mai en perturbant le déroulement;
- falsifier les entrées et/ou le portfolio de CAS;
- voler un examen de l'IB;
- falsifier les notes sur un relevé de note ou le bulletin.

3. Responsabilités de l'école, des enseignants, des élèves et de leurs parents/ tuteurs

a) Responsabilité de l'école et des enseignants

3.1 L'école doit faire la promotion de l'intégrité intellectuelle et de l'honnêteté académique dans l'ensemble de ses activités.

3.2 L'école doit rendre disponible pour les élèves, les parents et la communauté les politiques qui ont trait à l'intégrité en milieu scolaire.

3.3 Les enseignants, dès le programme préparatoire de l'IB, doivent présenter les concepts de l'intégrité académique aux élèves afin que ceux-ci développent des pratiques qui vont leur permettre de respecter la politique d'intégrité intellectuelle.

3.4 Il est recommandé que les enseignants, avant les travaux majeurs, fassent un survol de la politique d'intégrité intellectuelle avec les élèves et leur présentent les bonnes façons de citer et de référer leurs sources.

3.5 L'École du Carrefour recommande que les élèves utilisent un outil standard pour effectuer leurs citations et références comme celui APA.

3.6 Les enseignants doivent signer les formulaires de l'IB, lors de l'envoi des travaux d'évaluations internes ou externes, seulement s'ils jugent qu'à leur connaissance, le travail de l'élève est authentique.

3.7 Si les enseignants suspectent un cas de mauvaise conduite, ils doivent le rapporter au coordonnateur. De plus, ils doivent en avertir l'élève, ses parents et la direction de l'école.

3.8 Le coordonnateur doit s'assurer que les élèves, les enseignants et les surveillants sont familiers avec les procédures lors des examens.

3.9 Au début de l'année scolaire, le coordonnateur animera des ateliers traitant la politique d'intégrité intellectuelle avec les élèves du programme préparatoire (10^e année), les élèves du programme du diplôme (11^e et 12^e année) ainsi que les enseignants impliqués.

3.10 Une copie de la politique d'intégrité intellectuelle sera affichée et/ou disponible au secrétariat, sur le site web de l'école et dans chaque salle de classe utilisée par les enseignants du programme.

b) Responsabilités des élèves et de leurs parents/tuteurs

3.9 Les élèves et les parents doivent prendre connaissance et se familiariser avec la politique d'intégrité intellectuelle. S'ils ont des questions, ils peuvent demander des éclaircissements au coordonnateur du programme de l'IB.

3.10 Les élèves doivent prendre les mesures nécessaires pour bien respecter les principes de l'intégrité intellectuelle et de l'honnêteté académique dans tous leurs travaux à l'École du

Carrefour. Ils doivent être intègres tout au long du programme.

3.11 Les élèves doivent se servir des outils proposés par les enseignants afin de bien citer et d'écrire les références correctement dans tous leurs travaux.

3.12 Les élèves doivent comprendre que s'ils sont soupçonnés de mauvaise conduite, ils devront fournir la preuve que ce n'est pas le cas. Plusieurs méthodes pourront être utilisées afin de vérifier l'authenticité du travail par exemple : présentation de plans, de versions antérieures, d'entrevues, etc. L'administration se réserve le droit d'exiger d'autres preuves jugées adéquates que celles mentionnées dans cette politique.

3.13 Les élèves devront se plier aux conséquences, décidées par l'École du Carrefour / l'Organisation du Baccalauréat International, s'ils sont reconnus avoir manqué au respect de l'intégrité intellectuelle ou avoir eu une mauvaise conduite.

3.14 Les élèves doivent respecter toutes les règles quant à la période des examens de l'IB.

4. Prévenir les fraudes

Afin que les élèves connaissent et comprennent les principes associés à la propriété intellectuelle, à l'intégrité et à l'honnêteté académique, les enseignants de l'IB doivent faire de l'éducation en salle de classe.

La politique et la terminologie utilisées doivent faire partie intégrante de tous les cours de l'IB. En début d'année, dans le cadre de gros travaux, des rappels pourront être faits aux élèves afin de prévenir les cas de mauvaise conduite.

Les enseignants sont encouragés à soutenir les élèves dans leur apprentissage en :

- leur donnant des outils pour aider à planifier chaque travail;
- les aidant à s'organiser lorsque de nombreux travaux sont à réaliser simultanément;
- leur expliquant les façons de faire une recherche efficace et de citer leurs sources;
- leur modélisant les manières de citer et de référer dans leur enseignement quotidien;
- utilisant le document de l'IB afin de savoir citer et référencer ses sources (document publié en août 2014);
- utilisant des outils formatifs pour bien faire pratiquer les élèves à citer et à référer dans leurs travaux.

Les élèves sont encouragés à:

- utiliser les outils offerts par les enseignants pour s'assurer de bien respecter la politique d'intégrité intellectuelle;
- faire leurs travaux au jour le jour et bien planifier tout au long du Programme du diplôme;
- poser des questions à ses enseignants lorsqu'ils sont incertains au sujet d'un concept relié à l'honnêteté académique;
- être responsables, intègres et réfléchis lors de la production d'un travail et lors des

examens de l'IB.

5. Conséquences lors de mauvaise conduite

Lorsqu'un cas de mauvaise conduite est signalé au coordonnateur par l'enseignant, l'administration de l'école pourrait rencontrer l'élève et ses parents afin de déterminer s'il y a eu fraude ou pas. Il est important de noter qu'en cas de mauvaise conduite, chaque élève sera jugé au cas par cas par l'équipe de l'administration de l'école. L'administration de l'École du Carrefour se réserve le droit d'appliquer d'autres conséquences jugées adéquates que celles mentionnées dans cette politique.

Tout dépendant de la sévérité de la violation de l'intégrité académique, les conséquences au niveau de l'École du Carrefour peuvent inclure les composantes suivantes :

- un travail qui ne respecte pas les principes de cette politique ne recevra aucune rétroaction de la part de l'enseignant;
- une révision de la politique d'intégrité intellectuelle sera faite avec l'élève en présence ou non des parents;
- une nouvelle production originale avec un nouveau sujet sera assignée à l'élève avec des conditions spécifiques établies par le coordonnateur et/ou la direction et/ou l'enseignant impliqué. Cette nouvelle production devra être remise dans les temps prescrits par l'École du Carrefour;
- un entretien avec l'administration de l'École du Carrefour;
- la perte d'un privilège ou l'opportunité d'obtenir des bourses ou des reconnaissances.

Dans les circonstances où l'élève récidive, voici les conséquences qui peuvent s'appliquer au niveau de l'École du Carrefour :

- une suspension interne de l'école;
- la perte du crédit attribuable au cours où a eu lieu la mauvaise conduite;
- le retrait du programme de l'IB de l'École du Carrefour.

Si le travail ou l'exposé a été soumis à l'IB pour modération et signé comme authentique par l'élève et l'enseignant, les conséquences seront décidées et appliquées par l'IB lui-même et pourraient inclure:

- la non-attribution d'une note pour le cours où a lieu la mauvaise conduite;
- la perte du diplôme de l'IB associé au cours en question;
- l'expulsion du Programme du diplôme de l'IB sans possibilité de reprise.

L'Organisation du Baccalauréat International prend très au sérieux les cas de fraude. Chaque cas sera analysé individuellement et les conséquences de l'IB ne sont pas décidées au niveau de l'école, mais par un comité de l'Organisation du Programme du diplôme seulement. Les décisions seront sans appel et l'IB en informera l'administration de l'école ainsi que le coordonnateur. Par la suite, l'administration de l'École du Carrefour communiquera à l'élève et à ses parents/tuteurs les décisions prises par l'IB.

6. Références

L'intégrité en milieu scolaire dans le cadre du programme du diplôme (brochure à l'intention des élèves publiée par l'IB).

L'intégrité intellectuelle au sein de l'IB, publié par l'IB en août 2014.

L'intégrité en milieu scolaire, publié par l'IB en août 2009.

The Academic Honesty Policy, Prince Andrew High School, Halifax Regional School Board, 2014.

Savoir citer et référencer ses sources, publié par l'IB en août 2014.